

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 27 janvier 1909, M. le Commandant Léon Cordier, du régiment de Sapeurs-Pompiers de Paris, est nommé Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance Souveraine en date du 27 janvier 1909, M. Jacques-Victor Lacombe, ancien Lieutenant à la compagnie des Sapeurs-Pompiers, Chef des Gardes des jardins de Monte Carlo, est nommé Capitaine des Sapeurs Pompiers honoraire.

Par Ordonnance Souveraine en date du 30 janvier 1909, M. Raoul Sauvage est nommé Chancelier de la Légation de Monaco à Rome (Italie), en remplacement de M. Georges Floquet, démissionnaire.

PARTIE NON OFFICIELLE

Un échange de visites officielles a eu lieu, mardi dernier, 26 janvier, entre S. A. S. le Prince Albert I^{er} et M. le Président de la République Française.

Son Altesse Sérénissime a été reçue à trois heures; les honneurs militaires Lui ont été rendus dans la cour de l'Élysée à Son arrivée et à Son départ.

M. Fallières a rendu, à 4 h. 1/2, Sa visite au Prince en Son hôtel de l'avenue du Trocadéro.

S. A. S. le Prince a offert, le samedi 23 janvier, en Son hôtel de l'avenue du Trocadéro, un grand dîner en l'honneur de M. Clémenceau, président du Conseil des Ministres.

Parmi les convives, il convient de citer S. A. S. le Prince Radolin, ambassadeur d'Allemagne à Paris, et S. A. S. la Princesse, M. Etienne, ancien ministre de la Guerre de la République Française, S. Exc. M. le Comte Balny d'Avricourt, ministre plénipotentiaire de Monaco à Paris et M^{me} la Comtesse Balny d'Avricourt, M. le Baron et M^{me} la Baronne de Lancken, M. le Comte et M^{me} la Comtesse Clary, M. Mézières, membre de l'Institut de France, M. et M^{me} Marcel Prévost.

Le 26 janvier, S. A. S. le Prince a donné en Son hôtel un grand dîner auquel assistaient M. le baron Kurino, ambassadeur du Japon en France et M^{me} la baronne Kurino; M. Bourée, ambassadeur de France et M^{me} Bourée; MM. Millerand et Jules Roche, députés, anciens ministres; M. Poirier, sénateur; M. Reinach, député; M. le docteur Pozzi, de l'Académie de Médecine; M. Nenot, de l'Institut de France; M. le comte et M^{me} la comtesse Cahen d'Anvers; M. le comte de Girardin; M. Frank, attaché à l'Ambassade d'Allemagne à Paris; M. et M^{me} Decori; M. et M^{me} Mayer; M. Buchanan.

Un déjeuner a été offert le 29 janvier dernier par Son Altesse Sérénissime, en l'honneur du Conseil d'administration de l'Institut Océanographique.

Au nombre des personnalités qui assistaient à ce déjeuner, il faut citer : M. Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, M. Appel, de l'Institut de France, doyen de la Faculté des Sciences, M. Baillaud, de l'Institut de France, directeur de l'Observatoire, MM. Cailletet, Painlevé, Delage, de l'Institut de France, M. Perrier, directeur du Museum, M. Buchanan, M. Rabot, secrétaire de la Société de Géographie, M. Hergesell, M. Boule, professeur au Museum, M. Kohn, M. le docteur Regnard, de l'Académie de Médecine, directeur de l'Institut agronomique, M. Mayer, M. Joubin, professeur au Museum, M. le docteur Portier, M. le baron Berget, professeur à la Faculté des Sciences.

M. le Ministre des Affaires Etrangères de la République Française et M^{me} Pichon ont offert, samedi dernier, un grand déjeuner en l'honneur de S. A. S. le Prince de Monaco.

En même temps que Son Altesse Sérénissime qui était accompagnée de Son Aide de camp, M. le Lieutenant de vaisseau Bourée, on remarquait parmi les convives : S. A. S. le Prince Radolin, ambassadeur d'Allemagne à Paris, M. Deschanel, ancien président de la Chambre des Députés, et M^{me} Deschanel, M. Etienne, ancien ministre, et M^{me} Etienne, M. Thomson, ancien ministre, et M^{lle} Thomson, M. Mollard, ministre plénipotentiaire de la République Française, et M^{me} Mollard, M. et M^{me} de Verneuil, M. et M^{me} de Breteuil, M. Gaston Menier, sénateur, M. le Dr Henri de Rothschild.

S. A. S. le Prince a assisté à la dernière séance de l'Académie des Sciences et, devant une assistance particulièrement nombreuse, a entretenu la savante assemblée de Sa dernière croisière.

Son Altesse Sérénissime a donné la description de Ses filets verticaux grâce auxquels Elle a pu capturer la faune des profondeurs moyennes, dont l'étude était très difficile, faute d'échantillons assez nombreux. Le Prince a ajouté qu'il ne connaît qu'un seul autre moyen de capturer — indirectement — les représentants de cette faune intermédiaire : c'est de faire la chasse aux cétaqués; la voracité de ces animaux fait qu'on trouve souvent dans leur estomac les êtres les plus intéressants. C'est ainsi que le professeur Joubin, de l'Institut océanographique, a pu faire la reconstitution d'une pieuvre énorme dont les anneaux se trouvaient dans l'estomac d'un cachalot.

Dimanche à deux heures et demie a eu lieu à Paris, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, la séance solennelle organisée par la Fédération nationale de la Mutualité à l'occasion de la présence des délégués de toutes les fédérations mutualistes départementales.

Cette séance était présidée par M. le Président de la République Française.

S. A. S. le Prince de Monaco, qui y assistait, avait pris place à la droite de M. Fallières.

Le chef de l'État français était en outre entouré de MM. Antonin Dubost, président du Sénat; Henri Brisson, président de la Chambre des Députés; Loubet, ancien président de la République; Clémenceau, président du Conseil des Ministres; Viviani, Milliès-Lacroix, membres du Cabinet; de MM. le prince Radolin, Nelidow, White, le comte Gallina, Naoum pacha, Kurino, ambassadeurs; de MM. Millerand, Jules Siegfried, Deschanel, Poincaré, Adolphe Carnot, le général Dalstein, de Selves, Lépine, Liard, etc.

Des discours ont été prononcés par M. Mabileau, président de la Fédération nationale de la Mutualité, par M. Lourties, vice-président du Conseil Supérieur de la Mutualité, par S. A. S. le Prince Albert I^{er}, et par M. le Président de la République Française.

Son Altesse Sérénissime a pris la parole en ces termes :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est toujours pour les hommes de science une grande joie d'assister au développement d'un progrès moral, car la Science a pour but supérieur l'élévation des idées qui mène par le triomphe de la justice et de la sagesse à l'amélioration de l'existence sociale.

Et voyez quel progrès cette admirable institution de la mutualité réalise, puisque l'esprit de véritable fraternité qu'elle met au cœur des hommes leur fait suspendre la lutte souvent cruelle des intérêts, pour les réunir, par milliers, avec la volonté formelle de s'entraider quand les uns ou les autres succombent à la peine. Il faut la répandre cette idée d'où viennent une force et une émotion capables de rapprocher les mains de tous les vrais travailleurs, celle de l'ouvrier qui pourvoit aux nécessités matérielles de la société ou de la famille et celle du savant qui sollicite les problèmes de la Nature; celle du politicien qui élabore les lois et celle de l'artiste qui répand sur tous la douceur des sensations idéales. Mais, Messieurs, la Mutualité solidement établie entre les citoyens de chaque nation ne suffirait pas, et le bien qu'elle fait dans un cercle limité inspire à ses chefs la volonté d'étendre sa puissance jusque sur les mœurs internationales. L'activité mutualiste qu'ils aiment est le commencement de la sagesse parmi les hommes, il faut lui permettre d'assagir les rapports entre les Nations.

Un but souhaitable entre tous ceux que la civilisation recherche, la disparition des concurrences brutales appuyées sur le droit du plus fort et qui finissent par des guerres homicides, des ruines et des souffrances, se trouve peut-être derrière la Mutualité jointe à l'Arbitrage pour engendrer des mœurs nouvelles. Arbitrage et mutualité, on ne saurait donner une meilleure garantie pour la marche de l'Humanité vers les progrès d'une civilisation intégrale, car en prenant l'habitude de s'entraider, les hommes perdront peut-être celle de s'entredéchirer.

Travaillons à faire prévaloir ce principe généreux dans notre évolution sociale, et nous aurons préparé pour les générations futures plus de bien, de joie et de fierté que si nous leur transmettions le goût des conquêtes ou l'habitude des solutions violentes. Et donnons à cet œuvre du soutien mutuel, basé sur la seule force du travail, une pénétration internationale qui permettrait au plus noble sentiment bercé par l'esprit moderne d'unir les consciences dans un effort pour balayer les derniers vestiges d'un atavisme barbare.

Comme les voies de communication créées par l'industrie font maintenant circuler entre tous les peuples les biens matériels que l'activité de chacun arrache aux éléments de notre planète, ainsi l'internationalisation de la Mutualité constituera un sys-

tème artériel pour la diffusion de ces fruits d'une mentalité supérieure. Déjà un commencement d'accord entre certaines nations voisines permet au Mutualiste français de trouver dans un autre pays les avantages dont il profite chez lui, et réciproquement. Voici donc une terre étrangère qui devient pour lui comme une mère adoptive.

Croyez, Messieurs, que je ne viens pas avec de telles paroles pour évoquer des rêves captivants ; un jour on verra cet esprit bienfaisant, que nous faisons grandir, vaincre les timidités et les préventions, car il est né de l'esprit scientifique et porte en lui une force dominatrice que donnent la lumière et la vérité.

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince Souverain est arrivé cet après-midi à 3 heures dans la Principauté.

Dès le matin, de nombreux drapeaux aux couleurs monégasques avaient été arborés aux fenêtres en l'honneur de cet heureux événement. L'avenue de la Gare avait été décorée de trophées, de guirlandes de feuillages et de mâts ornés des armoiries princières. La Société Vélocipédique Monégasque faisait flotter en travers de l'avenue un immense étendard portant cette inscription : « La S. V. M. à Son Président d'Honneur ». Sur la place du Palais, la Société Saint-Roman avait dressé un magnifique arc de triomphe en feuillage, couronné de faisceaux de drapeaux et de cartouches aux armes de la Famille Souveraine.

Les fenêtres des maisons avoisinant la gare de Monaco sont garnies d'une foule joyeuse et sympathique. Sur la partie du boulevard de l'Ouest qui domine le débarcadère et le long des voies que doit suivre le cortège, l'affluence est considérable. Les hôtes de la Principauté se mêlent aux monégasques et à la population résidente dans un même respectueux empressement.

Le service d'ordre, sous la direction de M. Simard, directeur de la Sûreté publique, est intelligemment assuré par les agents de police et les pompiers.

Sur le quai de la gare, où se tiennent également MM. les Consuls accrédités à Monaco, M. Fr. Roussel, Gouverneur Général intérimaire, attend l'arrivée du train, entouré des principaux fonctionnaires et de quelques notabilités.

A 3 heures 05 exactement, le rapide de Paris entre en gare, salué, dès son arrivée sur le territoire monégasque, par la salve d'artillerie réglementaire et par les cloches des églises sonnantes à la volée.

A l'arrêt du train, M. Rey, chef de gare à Monaco, ouvre la portière du wagon d'où descend Son Altesse Sérénissime, suivie de M. le comte de Lamotte d'Allogny, chef de Sa Maison ; du lieutenant de vaisseau Bourée, Son aide de camp ; du capitaine Laurendeau de Juniac, Son officier d'ordonnance, et de M. Orsatti, commissaire spécial, qui accompagne le train Princier depuis Nice.

Les assistants se découvrent respectueusement et le Souverain serre la main de M. Roussel, Gouverneur Général intérimaire, avec lequel Il s'entretient un instant. Son Altesse adresse ensuite des paroles aimables à MM. les Consuls, à M. le Maire de Monaco et aux Membres de la Commission Communale, à M. de Rolland, président du Tribunal Supérieur, à S. G. M^{gr} du Cured, évêque de Monaco, et à M. Camille Blanc, président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer.

S. A. S. le Prince gagne ensuite la sortie en traversant le salon d'honneur.

Sur la place de la Gare, les carabiniers présentent les armes et les clairons des pompiers sonnent aux champs pendant que Son Altesse prend place dans Son landau avec M. le comte de Lamotte d'Allogny, M. le lieutenant de vaisseau Bourée et M. le capitaine Laurendeau de Juniac.

Dans une seconde voiture du Palais se trouve M. Roussel, ainsi que M. de Loth et M. le colonel Bellando de Castro.

M. Simard, directeur de la Sûreté, suit dans une calèche les voitures du Palais.

Dès l'avenue de la Gare, les vivats éclatent et une ovation est faite au Souverain. Cette manifestation de respectueuse sympathie se poursuit jusque sur la place du Palais où les honneurs ont été rendus par les Carabiniers placés sous les ordres du Colonel Lemoël, tandis que la Société Philharmonique jouait l'*Hymne Monégasque*. Dans la cour du Palais, le Prince a été reçu par les membres de Sa Maison civile et militaire.

Le soir, les Sociétés musicales se sont réunies

sur la place du Palais, et, au milieu des acclamations de la foule, ont donné une sérénade en l'honneur du Souverain.

Après l'exécution des différents morceaux, S. A. S. le Prince a reçu les Présidents et les Directeurs des Sociétés qui avaient participé à cette manifestation d'allégresse et a daigné leur exprimer Ses remerciements.

Comme suite à la Décision Souveraine relative à l'augmentation des attributions de la Commission Communale, S. A. S. le Prince a daigné nommer une Commission spéciale chargée d'étudier dans quelle mesure la Police Municipale pourra être attribuée à la Commission Communale.

Voici la composition de cette Commission spéciale :

MM. le Gouverneur Général intérimaire, président ;
le Délégué au Secrétariat Général ;
le Maire de Monaco ;
les Adjointes au Maire ;
le Directeur de la Sûreté publique ;
les Commissaires de Police.

S. A. S. le Prince a daigné décider que M. Colombo, professeur à l'école de dessin artistique et industriel, serait chargé à l'avenir de donner deux heures de cours par semaine dans chacune des écoles primaires de garçons et dans l'école primaire de filles.

En vertu d'une Décision bienveillante de Son Altesse Sérénissime, à dater du 1^{er} février 1909, les taxes de fermeture tardive imposées aux cafetiers et buvetiers de la Principauté, sont supprimées.

Le yacht *Princesse-Alice* est heureusement arrivé à Naples le mercredi 27 janvier, portant pour les sinistrés de Sicile et de Calabre 500 caisses de vêtements et 300 caisses de vivres et autres secours.

S. M. le Roi d'Italie a conféré à M. le chevalier Rosset, Consul d'Italie à Monaco, les insignes de chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare.

Conformément à la tradition, la fête de Sainte Devote, patronne de la Principauté, a débuté, mardi, par l'autodafé de la barque devant l'église paroissiale de la Condamine.

Le lendemain, une messe solennelle a été célébrée à la cathédrale. Quatre évêques occupaient une estrade dressée dans le sanctuaire.

M. le Gouverneur Général intérimaire et de nombreux fonctionnaires occupaient les places qui leur avaient été réservées dans le haut de la nef.

Un très beau programme musical a été exécuté, au cours de cette solennité, par la maîtrise de la cathédrale sous la direction de M. le chanoine Perruchot.

Dans l'après-midi, une procession a eu lieu, comme chaque année, à travers les rues de la Condamine et de Monaco-Ville.

Dimanche, a eu lieu, à la Cathédrale, un service funèbre à la mémoire des victimes du tremblement de terre de la Sicile et de la Calabre.

S. A. S. le Prince de Monaco s'était fait représenter par le Colonel Lemoël, qui a été reçu à l'entrée de l'église par S. G. M^{gr} du Cured, évêque de Monaco, en « cappa magna » et M^{gr} Guyotte, vicaire général.

Le Colonel Lemoël qui était en grand uniforme a pris place dans le chœur.

M. Roussel, Gouverneur Général intérimaire, ainsi que de nombreux fonctionnaires, assistait à la cérémonie.

M^{gr} du Cured a fait, en paroles éloquentes, un pressant appel en faveur des sinistrés.

La quête a été faite par M^{me} Zanolli, M^{me} Pontremoli, M^{me} Onda, M^{me} Porro et M^{me} Fabi. Cette quête a produit la somme de 948 fr. 80.

Les quêtes faites dans les autres églises de la Principauté ont donné les résultats suivants :

Paroisse Sainte-Devote, 239 fr. 15 ;
Paroisse Saint-Charles, 576 fr. 90 ;
Clergé de Saint-Charles, 50 francs ;
Classes communales de Saint-Maur, à Monte Carlo, 31 francs ;
Chapelle des Franciscains, 35 fr. 25.

M. l'abbé Levame, vicaire à Sainte-Devote, a fait, vendredi soir, au Groupe d'Etudes, une intéressante conférence sur la catastrophe qui a désolé

la Sicile et la Calabre. Des projections cinématographiques habilement choisies ajoutaient à l'intérêt du sujet.

ARRÊTÉ

Nous, Gouverneur Général de la Principauté, Vu l'article 1^{er} de l'Ordonnance Souveraine en date du 17 septembre 1907 ;

Vu l'Ordonnance du 20 février 1906, sur la protection des oiseaux utiles à l'agriculture ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1^{er}. — Sont interdits, à dater du 2 février 1909, à midi, le transport, le colportage, la mise en vente, la vente et l'achat des gibiers (dits de terres) tels que : lièvres, perdreaux, faisans, alouettes, ortolans, chevreuils et tous les oiseaux à bec dur. (Exception est faite pour le gibier conservé au frigorifique et qui aura été pourvu d'un plomb spécial par les soins du Directeur de la Sûreté publique.)

ART. II. — Seront autorisés jusqu'au 31 mars 1909, le transport, le colportage, la mise en vente et la vente des bécasses, grives et leurs congénères merles, tourterelles, pigeons sauvages, à la condition que les oiseaux de ces espèces soient recouverts de leurs plumes.

ART. III. — Ne seront interdits qu'à dater du 15 avril 1909, le transport, le colportage, la mise en vente, la vente et l'achat du gibier d'eau et de marais, y compris les pluviers et les vanneaux, à la condition que ces oiseaux soient munis de leurs plumes.

ART. IV. — Sont interdits de tout temps, même lorsque la chasse est ouverte, la destruction, la capture, le transport, le colportage, la mise en vente, la vente et l'achat des espèces d'oiseaux ci-après :

1^o Rapaces nocturnes : Chevechets, chevechettes, chouettes, hulottes ou chats-huants, effraies communes, hiboux brachyottes ou moyens ducs, scorpis d'aldroyante ou petits ducs.

2^o Grimpeurs : Pics (toutes les espèces).

3^o Syndactyles : Rolliers ordinaires, guépriers.

4^o Passereaux ordinaires : Huppés vulgaires, grimpeaux, tichodromes et sitelles, martinets, engoulevents, rossignols, gorges bleues, rouges-queues, rouges-gorges, traquets, accenteurs, fauvettes de toutes sortes, pouillots, roitelets, mélanges de toutes sortes, gobe-mouches, hirondelles de toutes sortes, lavandières et bergeronnettes, pipits, becs croisés, venturons et serins, chardonnerets et tarins, étourneaux et martins.

5^o Echassiers : Cigognes blanches et noires.

Et, en général, tous les petits oiseaux sédentaires ou de passage dont la taille est inférieure à celle de la caille, de la grive ou du merle, sauf l'alouette et l'ortolan, le moineau, le loriote, le pinson de montagne, le linot, le verdon, la pie-grièche, et, à titre exceptionnel, l'étourneau qui pourra être chassé à tir pendant la période d'ouverture de la chasse.

ART. V. — Les cerfs, les biches, les daims peuvent, après la clôture de la chasse, être importés dans la Principauté, sous plomb de douane et avec acquit à caution.

ART. VI. — Le Directeur de la Sûreté publique et le Commandant des Carabiniers, ainsi que les fonctionnaires, agents et militaires placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à l'Hôtel du Gouvernement le 2 février 1909.

Le Gouverneur Général intérimaire,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉ

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1^{er}. — Il sera établi, sur la place d'Armes, à dater de ce jour, dans la surface comprise entre les deux rangées d'arbres du côté nord de la place, depuis l'angle nord-est de cette place jusqu'à hauteur du kiosque des journaux, un marché réservé exclusivement à la vente des fleurs.

Ce marché aura lieu deux fois par semaine les mercredi et samedi.

ART. 2. — Y auront accès, dans l'ordre de leur inscription, les marchands qui se feront inscrire à la Mairie, à partir de ce jour.

ART. 3. — Les horticulteurs qui ne sont pas autorisés à exercer ce commerce dans la Principauté devront justifier d'une autorisation spéciale délivrée par le Gouvernement.

ART. 4. — Chaque marchand aura droit à un espace d'une longueur de 2 mètres 50.

ART. 5. — Le marché ouvrira à 7 heures du matin et fermera à midi.

ART. 6. — Chaque marchand devra, au moment de la fermeture, assurer la propreté absolue de l'emplacement qu'il aura occupé.

ART. 7. — Les emplacements seront gratuitement délivrés, provisoirement, pendant la saison 1909.

ART. 8. — Toutes les mesures prescrites par les règlements actuellement en vigueur, applicables aux marchés, auront leur plein effet sur le marché aux fleurs.

Monaco, le 1^{er} février 1909.

Le Maire,
Ch^{er} DE LOTH.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans ses audiences des 28 et 29 janvier 1909, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

P. C., né à Nice, le 27 mai 1890, manoeuvre, sans domicile fixe, quatre ans de prison, et 16 francs d'amende, pour vol, tentative de vol, coups et blessures volontaires, infractions à un arrêté d'expulsion ;

S. B.-J., né à Nice, le 22 octobre 1888, pâtissier à Nice, trois ans de prison, pour vol, coups et blessures volontaires ;

R. F., né à Suresnes (Seine), le 9 juin 1890, mécanicien, sans domicile fixe, un mois de prison pour mendicité en réunion ;

M. A.-B., né à Saint-Etienne (Loire), le 12 avril 1890, serrurier, sans domicile fixe, vingt jours de prison, pour mendicité en réunion ;

R. F., né à Paris, le 8 octobre 1874, peintre, demeurant au Cap d'Ail-Turbie (Alpes-Maritimes), deux mois de prison, pour mendicité ;

C. L., né à Vallorbe (Suisse), le 16 septembre 1881, propriétaire, demeurant à Menton, 16 francs d'amende, pour abandon d'automobile sur la voie publique ;

H. A., né à Paris, le 13 février 1886, rentier, demeurant à Monte-Carlo, 600 francs d'amende (par défaut), pour infractions aux Ordonnances sur les voitures automobiles, (300 francs d'amende pour excès de vitesse et 300 francs d'amende pour refus de s'arrêter) ;

P. H., né à Vassonville (Seine-Inférieure), le 24 mai 1862, écrivain public, demeurant à Monaco, huit jours de prison, pour outrages à un agent de la force publique et ivrognerie.

THÉÂTRE

Au Palais des Beaux-Arts, un public nombreux et élégant a applaudi, au commencement de la semaine, M^{lle} Lanthenay, la spirituelle chanteuse, dans son répertoire, Sahary-D'jeli dans ses danses exotiques, et une charmante opérette d'Offenbach, le *Violoneux*, délicieusement jouée et chantée par M^{lle} Charley, MM. Alberthal et Berthaut.

Vendredi et samedi, l'inénarrable Jules Moy a mis la salle en joie par ses fantaisies outrancières. *Noces blanches*, pantomime en un acte de MM. Beissier pour le scénario et Planel pour la musique a fait apprécier l'art parfait de miss Meg Villars et de M. Jacquinet. Enfin, dans la jolie opérette d'Offenbach, *Pomme d'Api*, M^{lles} Rachel Launay et Charley ont détaillé avec infiniment d'esprit et de goût les airs charmants de la partition et M. Poudrier a montré dans un rôle de vieux beau sa communicative bonne humeur.

CONCERTS

L'ouverture n° 1 de *Fidelio*, exécutée au début du dernier concert, ne passe pas pour la meilleure des quatre compositions orchestrales écrites par Beethoven pour servir de prélude à son unique opéra. Cependant elle porte la grande empreinte du maître. Elle se divise en deux mouvements, le premier ample et lent, le second plus vif, suivi lui-même d'un retour du mouvement lent.

La *Symphonie en Mi bémol* de Mozart rappelle la manière de Haydn, mais avec un sentiment tendre et un brillant qui sont bien de Mozart. La simplicité élégante, l'aisance et l'abondance mélodique font de cette composition une œuvre exquise.

A cette pureté classique s'opposait heureusement le romantisme dramatique de Weber, dont l'ouverture du *Freyshütz* a obtenu son habituel succès.

La délicieuse *Suite lyrique* de Grieg, redemandée, a été accueillie par de chaleureux applaudis-

sements. Elle est, en effet, d'une originalité et d'un pittoresque des plus séduisants.

Une page de M. Fl. Schmitt, prix de Rome en 1900, *Après l'Eté*, a été écoutée avec intérêt, bien qu'elle ait paru manquer de relief et de clarté.

Enfin, la *Marche Jubilaire* de Léon Jehin, composée et exécutée en 1900 à l'occasion des fêtes du cinquantenaire de l'Indépendance Belge, est d'une orchestration riche et savante et a soulevé, une fois de plus, des applaudissements qui s'adressaient à l'auteur et au chef d'orchestre.

La Vie Artistique

LA SAISON LYRIQUE A MONTE CARLO

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

L'ANNEAU DU NIEBELUNG, tétralogie de RICHARD WAGNER : Mardi 26 janvier, **L'Or du Rhin** (*das Rheingold*). Distribution : Fricka, M^{me} MALLY BORGHA ; Freia, M^{lle} HERLERROY ; Erda, M^{me} DESCHAMPS-JEHIN ; Woglinde, M^{lle} CH. LORMONT ; Wellgunde, M^{lle} BÉRIZA ; Flossilde, M^{me} DE KOWSKA ; — Loge, M. VAN DYCK ; Alberich, M. BOUVET ; Wotan, M. DELMAS ; Mime, M. PHILIPPON ; Fafner, M. VALLIER ; Fasolt, M. MARVINI ; Froh, M. FABERT ; Donner, M. PADOURÉANO. — Chef d'Orchestre : M. LÉON JEHIN.

La nouvelle saison d'opéra, sous le haut patronage de S. A. S. le Prince de Monaco, débutait le 26 janvier, au théâtre de Monte Carlo, par une magistrale interprétation de *L'Or du Rhin*.

Si l'an dernier, après l'inoubliable soirée du magnifique prologue de la *Trilogie* de *L'anneau du Niebelung*, nous exprimions, à cette même place, une sincère admiration pour les merveilles de sa mise en scène saisissante et grandiose, notre enthousiasme n'est pas moins grand à l'heure actuelle, une fois de plus ce chef-d'œuvre se trouvant serti dans un cadre de décors et de costumes pittoresques, plus brillants que jamais. Une telle richesse artistique, qui fait grand honneur à l'excellent peintre Visconti ; une telle savante profusion de jeux électriques — véritables décors lumineux inventés par M. Eugène Frey —, tous les soins devant donner le maximum d'illusion, sont portés, cette année, sur les quatre formidables ouvrages qui composent le cycle Wagnerien entier.

Et c'est grâce à l'inépuisable initiative de M. Raoul Gunsbourg qu'il nous a été permis d'entendre à Monte Carlo, pendant la même semaine, *L'Or du Rhin*, *la Walkyrie*, *Siegfried* et *le Crépuscule des Dieux*.

Dans le prologue du *Rheingold*, ainsi que nous l'avons précédemment dit, on voit l'Or sacré volé aux filles du fleuve par le Niebelung Alberich ; dans le second opéra (*die Walküre*), l'Or du Rhin porte le trouble jusque parmi les dieux ; dans le troisième, *Siegfried*, on assiste à la lutte de l'homme contre les forces surnaturelles ; dans le quatrième (*die Götterdämmerung*), les divinités disparaissent devant la puissance nouvelle, à la suite des péripéties produites par la malédiction que le Niebelung a attachée à l'anneau dispensateur de la puissance, forgé par lui avec l'Or dérobé aux Ondines, et qu'à son tour le dieu Wotan lui a ravi.

Mais le moment n'est plus de parler, avec trop de détails, de l'œuvre colossale de Wagner, œuvre déjà classée, bientôt classique, et dont une modeste analyse serait superflue, après tant de jugements autorisés. Il convient de témoigner de l'admiration profonde pour ces grandioses manifestations d'art, et c'est ce que tous les spectateurs, dont, ici, l'on se fait l'écho, ont manifesté par leurs chaleureux applaudissements.

Parlons de l'interprétation de *L'Or du Rhin*.

Loge, c'est Van Dick. On pourrait tout aussi bien dire : Van Dick, c'est Loge.

Cet artiste d'élite ne se contente certes pas de faire sonner le métal précieux de sa voix ; il campe son personnage avec un souci de détails, un relief parfait et une intensité dramatique extraordinaire.

M. Delmas est un superbe Wotan, de voix solide, de souveraine majesté.

M. Bouvet en Alberich est, à sa coutume, le parfait acteur, faisant toujours apprécier la beauté de son organe et l'excellence de son jeu.

M. Philippou est fort impressionnant sous les traits étranges et pittoresques de Mime.

MM. Vallier et Marvini, qui incarnent les géants Fafner et Fasolt, y sont rudes et farouches à souhait ; MM. Fabert et Padouréano (les Dieux Froh et Donner) se montrent excellents chanteurs.

M^{me} Mally Borga chante et joue admirablement le rôle de Fricka.

M^{lle} Herleroy est une Freia touchante et pathétique.

M^{me} Deschamps-Jehin exprime à merveille la grandiose prophétie d'Erda.

Toute la poésie qui se dégage de la présence des trois ondines a été ravissantement traduite par les voix exquises de M^{lles} Charlotte Lormont, Bériza et de Kowska.

Quant à l'orchestre qui joue un rôle prédominant dans l'œuvre de Wagner, il en a exécuté les thèmes difficiles, sous la baguette de M. Léon Jehin, avec une maîtrise au-dessus de tout éloge et une rare précision.

C'est dire assez que l'interprétation offrait un ensemble merveilleux.

Jeudi 28, **La Walkyrie** (*die Walküre*). Distribution : Brunnhilde, M^{me} LITVINNE ; Sieglinde, M^{me} RAUNAY ; Fricka, M^{me} MALLY BORGHA ; Helmwige, M^{lle} CH. LORMONT ; Gerhilde, M^{lle} BÉRIZA ; Ortlinde, M^{lle} LIÉRY ; Waltraute, M^{lle} DELVOIE ; Siegrune, M^{lle} DELTY ; Schwertleite, M^{lle} DE KOWSKA ; Rossweisse, M^{me} MARY-GIRARD ; Grimgerde, M^{lle} NÉRAL ; — Siegmund, M. ROUSSELIÈRE ; Wotan, M. DELMAS ; Hunding, M. VALLIER. — Chef d'Orchestre : M. LÉON JEHIN.

Comme il fallait s'y attendre, *La Walkyrie* eut, jeudi dernier, les honneurs d'un nouveau triomphe sur notre grande scène lyrique ; chacun de ses trois actes a été salué d'acclamations enthousiastes, et des applaudissements frénétiques rappelleront les artistes célèbres qui en furent les interprètes fidèles.

On fut unanime à admirer cette superbe manifestation d'art qui a dépassé en somptuosité tout ce que l'on pourrait désirer au théâtre de Monte Carlo, confié au soins d'un directeur qui est un grand artiste en même temps qu'un metteur en scène incomparable.

Dans l'impossibilité de faire une analyse détaillée du merveilleux drame Wagnerien, d'en étudier, ici, toute la psychologie musicale, relevant d'une vaste culture esthétique, contentons-nous de rappeler les péripéties progressives de la malédiction de l'anneau fatal. Wotan, pour reconquérir l'Or par le *Fer*, procure l'épée invincible à son fils Siegmund. Mais Hunding, courroucé de voir sa femme Sieglinde aimer le jeune héros, le tuera dans une lutte acharnée. La déesse Fricka, gardienne des liens sacrés du mariage, exige elle-même la mort de Siegmund. Malgré les menaces de Wotan, la Walkyrie Brunnhilde essaye de le sauver. Elle ne peut que sauver Sieglinde qui porte en son sein le fruit de ses amours : Siegfried. Mais la colère de Wotan la poursuit. Elle ne saurait échapper au châtement. En vain, ses sœurs, les Walkyries, supplient pour elle. Brunnhilde perd son essence divine et, endormie d'un sommeil magique, elle restera sur le bord de la route, jusqu'à ce qu'un jeune héros — Siegfried — vienne la délivrer.

L'interprétation, nous l'avons dit, fut de tout premier ordre.

Dans le rôle de Brunnhilde, M^{me} Félicia Litvinne a déployé une fois de plus les ressources de son grand talent et de son magnifique organe, en même temps qu'elle a supérieurement composé son personnage.

M. Rousselière, le merveilleux ténor, l'artiste consciencieux dans tous les rôles, à qui on n'avait que des éloges à adresser jusqu'ici, a soulevé l'enthousiasme au cours de son admirable interprétation de Siegmund.

M. Delmas joue Wotan en interprète qui possède son art dans toute l'acception du mot.

M^{me} Raunay est l'interprète rêvée du personnage de Sieglinde.

M. Vallier a, dans Hunding, remporté un succès que justifie une voix puissante et un jeu savant de comédien.

M^{me} Mally Borga, en incarnant la déesse de la fidélité, a fait admirer sa jolie voix ainsi que sa science de composition.

M^{mes} Charlotte Lormont, Bériza, Liéry, Delvoie, d'Elty, de Kowska, Mary Girard et Néral — les huit Walkyries — ont été l'objet des éloges les plus flatteurs et les plus mérités.

Inutile d'ajouter que l'éminent chef d'orchestre, M. Léon Jehin, sut mettre en relief avec une sûreté unique toutes les beautés de la merveilleuse partition de Wagner.

Samedi 30, **Siegfried**. Distribution : Brunnhilde, M^{me} LITVINNE ; La voix de l'Oiseau, M^{lle} SPENNERT ; Erda, M^{me} DESCHAMPS-JEHIN ; — Siegfried, M. ROUSSELIÈRE ; L'Errant, M. DELMAS ; Alberich, M. BOUVET ; Mime, M. PHILIPPON ; Fafner, M. MARVINI. — Chef d'orchestre : M. LÉON JEHIN.

Les péripéties de *L'anneau du Niebelung* se développent avec un intérêt de plus en plus captivant surtout par la puissance de la conception musicale

elle-même. L'action s'y précise nettement. Siegmund fut tué par Hunding. Wotan brise son épée au moment suprême. Sieglinde est morte en donnant le jour à Siegfried. L'astucieux Mime a recueilli l'orphelin qui n'a pour patrimoine que les tronçons du glaive paternel. C'est ce glaive, reforgé par lui, qui devient l'invincible épée avec laquelle il tue Fafner métamorphosé en dragon et qui gardait en sa caverne le trésor des Niebelungen.

Siegfried a entendu la forêt lui parler mystérieusement. Un chant d'oiseau lui révèle l'existence de l'Anneau, dont le jeune héros s'empare, et lui dit que la Walkyrie attend endormie dans un cercle de feu. Il s'élance à la conquête de Brunnhilde, trouve sur son chemin Wotan, dont il brise la lance, détruisant ainsi la puissance de ce Dieu, et parvient, à travers les flammes, jusqu'à la vierge guerrière, qu'il réveille, et dont il devient l'époux.

Le succès de l'interprétation fut immense.

M. Rousselière connut une fois de plus combien le public lui garde de sympathique admiration. Il ne nous appartient plus de juger cet artiste si remarquable, les plus beaux éloges lui ayant été adressés; mais encore et toujours nous ne pouvons moins faire que constater avec quelle excellence il interprète le rôle de Siegfried.

M. Delmas fut un Wotan de grandeur épique.

M. Bouvet, dont l'apparition est de courte durée dans la troisième journée de la Tétralogie, est toujours merveilleux.

M. Philippon fait apprécier de mieux en mieux ses qualités artistiques dans la composition du personnage si pittoresque de Mime. M. Marvini, le superbe géant Fafner, métamorphosé en dragon, chante les brèves phrases de son rôle de façon impressionnante.

Brunnhilde a été magnifiquement personnifiée, comme toujours, par M^{me} Litvine.

M^{me} Deschamps-Jehin incarne remarquablement le personnage de la déesse Erda, dont elle déclame les prophéties avec un art parfait.

La voix de l'Oiseau est une voix exquise : celle de M^{lle} Spennert.

Avec cette interprétation vocale hors ligne, il convient de louer chaque fois davantage l'interprétation orchestrale qui nous fait éprouver d'inoubliables moments d'émotion et d'exaltation, et dont le succès a été triomphal sous la direction de M. Léon Jehin.

Dimanche 31, en matinée, **Le Crépuscule des Dieux**. Distribution : Brunnhilde, M^{me} LITVINNE; Gutrune, M^{lle} SPENNERT; Waltraute, M^{me} DE KOWSKA; Woglinde, M^{lle} LORMONT; Welgunde, M^{lle} BÉRIZA; Flossilde, M^{me} DE KOWSKA; Première Norne, M^{lle} NÉRAL; Deuxième Norne, M^{me} MARY GIRARD; Troisième Norne, M^{lle} LIÉRY; — Siegfried, M. VAN DYCK; Gunther, M. GILLY; Albérich, M. BOUVET. — Chef d'orchestre : M. LÉON JEHIN.

Le premier cycle de l'*Anneau du Niebulung* s'est terminé, dimanche dernier, par la représentation du *Crépuscule des Dieux*.

Ne pouvant — faute de place — nous attarder en considérations sur l'ensemble de cette vaste conception tétralogique, nous souhaitons que toutes les grandes scènes lyriques du monde puissent jouer Wagner comme au théâtre de Monte Carlo! Nous devons encore à l'effort prodigieux d'un directeur tel que M. Raoul Gunsbourg une aussi haute manifestation d'art.

Dès la première soirée du *Rheingold*, les qualités supérieures de sa troupe d'opéra se sont manifestées d'éclatante façon; elles se sont de plus en plus accentuées dans *la Walkyrie*, dans *Siegfried* et dans *le Crépuscule des Dieux*.

Au lendemain de chaque représentation, il n'y eut qu'un cri dans le public: « C'est admirable! » Et ce cri a atteint les dernières limites de l'enthousiasme avec la dernière phrase si douce et si enveloppante du thème de la *redemption*!

Le dénouement de cette dernière partie de la

tétralogie, avec l'effondrement du Walhal incendié sur les dieux, et le chant sublime qui sera l'hymne triomphant d'une humanité prochaine, avide de trouver le bonheur dans la tendresse plutôt que dans la puissance et dans l'or, est expliqué par Wagner lui-même: « Le trésor de ma science sacrée, je le livre au monde; ce ne sont plus les biens, l'or ou les pompes divines, les maisons, les cours, le faste seigneurial, ni les liens décernés aux interprètes incomparables du *Gætterdaemmerung*, dont nous avons déjà enregistré les éclatants succès.

Fernand PLATY.

L'Administrateur-Gérant L. AUREGLIA

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
6, Rue Caroline, Condamine, Monaco.

F. DAGNINO et CH. PASSERON, propriétaires-directeurs

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

Suivant acte du 15 janvier 1909, enregistré, les dames **Abbo et Norbier**, épicières à Monaco, ont vendu aux époux **Bessone Barthélemy**, employés, demeurant à Monaco, maison Fiorino, rue Plati, le fonds de commerce d'épicerie et comestibles, qu'elles exploitaient à Monaco, rue Plati, n° 6.

Les créanciers desdites dames **ABBO et NORBIER** sont invités de faire opposition sur le prix de ladite cession, par lettre recommandée, entre les mains de MM. Dagnino et Passeron, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter du jour de la présente insertion.

Monaco, le 2 février 1909.

F. DAGNINO et PASSERON.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
6, Rue Caroline, Condamine, Monaco.

F. DAGNINO et CH. PASSERON, propriétaires-directeurs

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

Suivant acte du 31 décembre 1908, M. **A. Sappia**, demeurant à Monaco, a vendu à M. **A. Codda**, demeurant aussi à Monaco, le fonds de commerce de coiffeur qu'il exploitait, 8, avenue de la Gare, à Monaco.

Les créanciers, s'il en existe, sont priés de former opposition sur le prix, par lettre recommandée à l'Agence, es mains de Dagnino et Passeron, avant le délai de dix jours à compter de la présente insertion.

Monaco, le 2 février 1909.

DAGNINO et PASSERON.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu.

VENTE VOLONTAIRE

Le jeudi quatre février 1909 et jours suivants, à 2 heures du soir, à la maison Rigoni, sise à Monte Carlo, avenue du Berceau, à côté de l'hôtel Victoria, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la Vente aux enchères publiques de l'ancienne cave de l'hôtel *Saint James*, et notamment de grands vins de Bordeaux 1^{er} cru classé: Champagne de première marque; vieux Cognac et vieille fine Champagne; Liqueurs diverses, etc.

Au comptant. 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA

BRASSERIE

ET DES ÉTABLISSEMENTS FRIGORIFIQUES

DE MONACO

Au Capital de 1.450.000 francs

Messieurs les Actionnaires de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco sont convoqués en **Assemblée générale ordinaire**, au siège social de la Société, à Monaco (Principauté), pour le **jeudi 25 février 1909**, à 2 heures de relevée.

Ordre du Jour :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration.
Lecture du rapport des Commissaires de surveillance et approbation desdits rapports.
Approbation des comptes de l'exercice 1908.
Nomination des commissaires de surveillance pour l'exercice 1909.

Il sera délivré des cartes d'entrée aux ayants-droit suivant l'article 45 des Statuts.

Les Actionnaires qui ne pourront pas être présents sont priés de demander, au siège social, des formules de pouvoir.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

En conformité des articles 61 et 62 des Statuts et suivant l'article 16 nouveau de l'Ordonnance sur les Sociétés anonymes, MM. les Actionnaires sont convoqués en **Assemblée générale extraordinaire** pour le **jeudi 25 février 1909**, à 3 heures de relevée, au siège social de la Société, à Monaco (Principauté).

Ordre du Jour :

Modification à l'article 8 des Statuts.

Il sera délivré des cartes d'entrée aux ayants-droit, suivant l'article 45 des Statuts.

Les Actionnaires qui ne pourront pas être présents sont priés de demander, au siège social, des formules de pouvoir.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M^e Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire à Monaco, le vingt-six décembre mil neuf cent huit, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco le quatorze janvier mil neuf cent neuf, vol. 108, n° 4, M. **Maurice-Fernand Vetillard**, propriétaire, et M^{me} **Jeanne-Adélaïde Mareschal**, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue d'Amsterdam, n° 31; M. **Louis-Marcel Mareschal**, publiciste, et M^{me} **Suzanne-Marie-Victoire Rollin**, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue Ballu, n° 27, ont vendu à M. **Emmery-Edouard-Eugène Blin**, docteur en médecine, et M^{me} **Alice Larche**, son épouse, demeurant ensemble à Paris:

Une villa située à Monaco, quartier de la Condamine, rue Grimaldi, dénommée *Villa Denise*, consistant en une maison d'habitation élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de deux étages, un jardin devant, un jardin derrière, le tout de la contenance approximative de trois cents mètres carrés, cadastré n° 171 p. section B, confrontant: au nord-est, M^{me} Houdebine, au sud-est, l'avenue Ladagnous, au sud-ouest, M. Marquet, et au nord, la Compagnie des chemins de fer P. L. M.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de cinquante-sept mille cinq cents francs payé comptant.

Pour l'exécution du contrat, les parties ont fait élection de domicile à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèques légales, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Une expédition du dit contrat de vente a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco aujourd'hui même.

Monaco, le deux février mil neuf cent neuf.

Pour extrait :

Signé : L. LE BOUCHER.

Imprimerie de Monaco — 1909

Bulletin des Oppositions sur les Titres au porteur.

TITRES FRAPPÉS D'OPPOSITION.	MAINLEVÉES D'OPPOSITION.	TITRES FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE.
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 29 juillet 1908, cinquièmes d'actions Société des Bains de Mer et Cercle des Etrangers à Monaco : Numéros 917, 4665, 6887, 19418.		
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 1 ^{er} février 1909, une action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 46941.		
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 1 ^{er} février 1909, une action ancienne de la Société Industrielle et Artistique de Monaco : Numéro 19.		